



PASS CIRCUIT MX - VERSION ORGANISATEUR 2017

1. A quelle occasion pouvez-vous proposer le PASS CIRCUIT MX ?

Vous pouvez délivrer le PASS CIRCUIT MX dans le cadre des activités non compétitives de la discipline Motocross, se déroulant sur circuit homologué en France ou sur un site de pratique agréé par la FFM, à l'exclusion du **Supercross**.

Pour cela il faut que l'activité soit inscrite par le Club sur le site internet www.passcircuit.fr afin que le PASS CIRCUIT MX puisse être souscrit. Le Club organisateur doit renseigner au préalable les dates d'ouverture du site de pratique autorisant la souscription du PASS CIRCUIT MX.

Le PASS CIRCUIT MX est valable pour une journée de roulage, il est nominatif et ne peut être cédé.

2. A quelles personnes pouvez-vous proposer le PASS CIRCUIT MX ?

Vous pouvez proposer le PASS CIRCUIT MX à toute personne âgée de 7 ans révolus (*Voir en annexe le tableau des âges de pratique et cylindrées autorisés*), conformément aux règles techniques et de sécurité de la discipline téléchargeable sur le site internet www.ffmoto.org.

Pour toutes les personnes mineures, le PASS CIRCUIT MX doit être souscrit avec l'accord de leur représentant légal.

3. Quelles conditions devez-vous remplir pour pouvoir délivrer le PASS CIRCUIT MX ?

Si vous êtes :

- une association, vous devez être affilié à la FFM
- une société, vous devez passer une convention avec la FFM

Pour toute demande de renseignements concernant la convention avec la FFM, contacter le Service Licences au 01.49.23.77.00 ou passcircuit@ffmoto.com

4. Que propose le PASS CIRCUIT MX pour les pratiquants ? *

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT MX bénéficie des garanties d'assurance Responsabilité Civile**, Individuelle Accident et Assistance Rapatriement.

* L'extrait des conditions générales d'assurance du PASS CIRCUIT MX est consultable sur le site Internet : www.passcircuit.fr

** La Garantie Responsabilité Civile (RC) attachée au PASS CIRCUIT MX n'interviendra que dans le cadre d'activité n'accueillant que des pilotes titulaires d'un titre FFM (Licence, Pass Circuit, etc...).

5. Quels sont les modalités de délivrance du PASS CIRCUIT MX ?

Les pilotes doivent souscrire le PASS CIRCUIT MX sur le site internet : www.passcircuit.fr

Vous devez obligatoirement vous créer un compte sur le site de souscription du PASS CIRCUIT MX, (accès Organisateur) et renseigner les dates d'ouverture, afin que les pilotes puissent souscrire un PASS CIRCUIT MX.

Cet accès vous permet également d'effectuer le contrôle des PASS CIRCUITS MX souscrits pour vos journées, il est possible de télécharger une liste des souscripteurs.

7. A quel tarif est délivré le PASS CIRCUIT MX ?

Le tarif du PASS CIRCUIT MX est fixé à **39 €**.

Le paiement se fait uniquement par Carte Bleue sur le site internet : www.passcircuit.fr